Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260622-DELIB_2026_059-DE

DELIBERATION 2026_059

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 14 juin 2026

Présents	Votants
16	19

Présents : M. GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, M. BRAJEUL Daniel, Mme VANUXEM Fanny, M. LHOMEDET Ludovic, M. LOIRE Guy, Mme CORRE Marie-Noëlle, M. LE BUZIT Éric, M. PONS Benjamin, Mme JACOB Sonia, Mme QUILLÉVÉRÉ Alice, M. SOUBIGOU Pascal, M. AUTRET Philippe, Mme BIRHART Ludivine, M. CHARVIN Thomas, Mme GUICHOUX Sisilia, M. LÉON Jean-Jacques

Absents avec procuration : Mme GAMBIER Dorothée (pouvoir à Sonia JACOB), Mme THINZILAL Florence (pouvoir à Daniel BRAJEUL), Mme NICOLAS Laurence (pouvoir à Jean-Jacques LÉON)

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle CORRE

Objet : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La commission est également informée des modifications de valeur des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent :

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260622-DELIB_2026_059-DE

- être de nationalité française,
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales
- et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, le Conseil Municipal doit proposer une liste de 32 noms aux services des Finances publiques pour leur permettre de choisir 8 commissaires titulaires et 8 suppléants.

Titulaires	1	Monsieur	Daniel	PLAS
	2	Monsieur	Jean-Claude	MUZELLEC
	3	Monsieur	Dominique	THEILLAC
	4	Monsieur	Yves	SEVAER
	5	Madame	Laurence	NICOLAS
	6	Monsieur	Jacques	Le Cann
	7	Monsieur	Charles	PENNEC
	8	Madame	Marie-Hélène	BEGOC
	9	Monsieur	Michel	BOULLIER
	10	Monsieur	Didier	BONCI
	11	Madame	Martine	M' Benque
	12	Madame	Cécile	LOIRE
	13	Madame	Catherine	MUSELLEC
	14	-	-	-
	15	-	-	-
	16	-	-	-
Suppléants	1	Madame	Armelle	HAMERY
	2	Monsieur	Patrick	BEDOS
	3	Madame	Gabrielle	NEDELEC
	4	Monsieur	Serge	BEAUMONT
	5	Monsieur	Michel	LE BESREST
	6	Monsieur	Jean-Claude	HAREL
	7	Monsieur	Johan	ROPERT
	8	Monsieur	Jean-Jacques	Léon
	9	-	-	-
	10	-	-	-
	11	-	-	-

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260622-DELIB_2026_059-DE

	12	Monsieur	Jean-Yves	LE G[illegible]
	13	-	-	-
	14	-	-	-
	15	Monsieur	Guy	LOIRE
	16	Monsieur	Daniel	BRAJEUL

Votes pour	**19**
Votes contre	**0**
Abstentions	**0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la liste des 32 noms à soumettre aux services des Finances publiques pour composer la commission communale des impôts directs.**

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le*

Jean-Jacques GUÉNEUGUÈS
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT